

Ouest-France (site web)  
bretagne, mercredi 5 mars 2025 - 20:49 UTC 809 mots  
Ouest-France (site web)  
bretagne, mercredi 5 mars 2025 - 20:49 UTC 809 mots

## **Les algues vertes provoquent la mort d'un sanglier : une communication a minima autour de l'enquête**

Gaëlle COLIN et Jérôme MORINIERE.

**Il n'avait jusqu'ici pas communiqué spontanément. Mais le procureur du tribunal de Brest a finalement reconnu que le sanglier retrouvé à Morieux (Côtes-d'Armor) en septembre 2024 était mort à cause de l'inhalation d'hydrogène sulfuré, gaz émanant de la putréfaction des algues vertes. Le rapport d'autopsie n'est pas rendu public, alors que les associations le demandent depuis le départ.**

Cela fait des mois que les seules réponses à nos mails et coups de téléphone sont le silence. Ou l'évitement. [Un sanglier a été retrouvé mort sur la plage de Saint-Maurice](#), à Morieux, à Lamballe (Côtes-d'Armor), début septembre 2024. [Depuis que le pôle judiciaire de l'environnement a été saisi](#) de l'enquête pour déterminer les circonstances de la mort de l'animal, plus aucune information n'a été communiquée. Malgré les relances. En décembre 2024, le procureur de Brest, Camille Miansoni, disait à *Ouest-France* ne pas « *disposer encore d'éléments communicables en l'état* ».

**Lire aussi :** [Les algues vertes bien responsables de la mort du sanglier retrouvé sur une plage bretonne en 2024](#)

Les résultats de l'autopsie ont pourtant été produits. [Ces derniers indiquent, comme le révèle Le Télégramme](#), que le sanglier [en question aurait été intoxiqué à l'hydrogène sulfuré](#), « *gaz émanant de la putréfaction des algues vertes*, confirme Camille Miansoni, dans un communiqué, ce mercredi 5 mars 2025. *L'enquête menée par les gendarmes est clôturée. Les éléments recueillis ne sont pas de nature à permettre la caractérisation d'une infraction imputable à un acteur déterminé* ».

**Lire aussi :** [Algues vertes en Bretagne : la tumultueuse histoire des autopsies](#)

### **Manque de transparence**

Ce rapport n'a pas été rendu public. Le procureur de Brest ne s'est pas exprimé spontanément à ce sujet. Une façon de faire différente de son homologue du tribunal de Saint-Brieuc, qui avait communiqué les résultats d'autopsie d'un autre sanglier trouvé mort en 2023 à Hillion, un mois après la macabre découverte. Mais lui non plus n'avait pas mis à disposition le document d'analyses.

**Lire aussi :** [En baie de Saint-Brieuc, le problème sans fin des algues vertes](#)

Camille Miansoni se défend du manque de transparence. « *Nous n'avons pas vocation à communiquer sur une pièce de la procédure, sauf quand on nous la demande ou que c'est justifié. Notre rôle est de mener à bien une enquête.* »

**« Si un sanglier a été intoxiqué à l'H2S, il faut le faire savoir ! »**

De quoi faire bondir les militants contre les marées vertes. *« Cette façon de faire n'est pas nouvelle »*, fulmine [Yves-Marie Le Lay, président de Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre](#). Celui-ci déplore que le procureur de Brest *« fait entrave à la justice. La cour d'appel doit trancher sur le préjudice écologique causé par les algues vertes, jugement qui oppose les associations au préfet des Côtes-d'Armor (1). Si un sanglier a été intoxiqué à l'H2S, il faut le faire savoir ! »*

Son association, ainsi que Force 5 et Défense des victimes des marées vertes, vont envoyer une lettre à la ministre de la Transition écologique, ce jeudi 6 mars 2025 en ce sens. Elles lui demandaient également à *« élaborer des Plans Algues Vertes efficaces, autres que ceux en cours qui font la démonstration de leur échec. Vous ne pourrez pas faire alors l'économie d'une redéfinition radicale des cultures en amont responsables de ces proliférations d'algues »*.

### **243 millions d'euros d'argent public**

Se pose aussi la question de la sécurité des lieux où s'échouent les algues vertes. La préfecture des Côtes-d'Armor rappelle que *« le ramassage des algues par les collectivités est systématique lorsqu'il est possible, et il est pris en charge par l'État. Lorsqu'il n'est pas possible, des mesures de gestion telles que des interdictions d'accès aux plages sont prises . [...] À plus long terme, l'objectif est bien de réduire les flux de nitrates afin de limiter les proliférations d'algues »* .

[Malgré les 243 millions d'euros d'argent public injectés depuis 2010](#) , ces taux de nitrate ne baissent plus de manière significative. Dans le nouveau plan algues vertes, *« des ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales) se traduiront par des mesures réglementaires individuelles à compter de 2025, lorsque l'exploitation agricole ne s'est pas engagée dans une trajectoire de réduction des rejets de nitrates. »* L'État évoque également des *« contrôles plus fréquents »* dans les baies concernées par les algues vertes que dans le reste du département. Mais pour les militants environnementaux, ça ne suffit pas.

(1) La cour d'appel de Nantes jugera l'affaire probablement avant cet été 2025.